Le tueur africain paranoïaque en cavale depuis 15 ans est médiateur social dans une association pour migrants

16/10/2017 à 11h44

L’homme, qui avait tué son supérieur dans un grand magasin genevois en 1997, et qui a été arrêté l’été dernier dans le sud de la France après 15 ans de cavale, est libre.

La justice genevoise a octroyé la libération conditionnelle à un ex-fugitif qui avait été condamné pour meurtre par dol éventuel. Cet homme avait été arrêté à Marseille en juillet après plus de quinze ans de cavale.
La libération conditionnelle a été accordée le 10 octobre par le Tribunal d’application des peines et des mesures (Tapem), a indiqué jeudi à l’ats Henri Della Casa, porte-parole du pouvoir judiciaire, confirmant une information parue sur le site de la Tribune de Genève. Le quinquagénaire est sorti de Champ-Dollon jeudi dernier.
Le 16 décembre 1997, cet homme, alors employé au rayon des vins d’un grand magasin à Genève, avait poignardé mortellement son supérieur. Plus tard, il avait expliqué son geste par le fait qu’il venait d’apprendre son licenciement immédiat. Son chef avait 44 ans et était père de deux enfants.
L’employé, qui souffrait de tendances paranoïaques, avait été condamné en première instance à six ans de réclusion pour lésions corporelles graves. En 2001, la justice genevoise le condamnait en deuxième instance à six ans et demi pour meurtre par dol éventuel.

En 2002, il s’était enfui de son établissement de semi-détention alors qu’il lui restait deux ans et quatre mois à

purger et qu’il était à deux mois d’une éventuelle libération conditionnelle. Il aurait fui par crainte d’être renvoyé en Erythrée où sa vie aurait été en danger, selon la Tribune de Genève. Rattrapé à Marseille fin juillet, il avait été extradé en Suisse fin août.

Préavis positifs

Il a alors sollicité une libération conditionnelle, qui est possible aux deux tiers de la peine. Les juges ont notamment tenu compte de différents préavis positifs datant d’avant sa cavale et de son comportement pendant ses années de fuite. Ils ont également estimé qu’il ne présentait pas de risque pour la société.

Au final, cet homme aura passé environ un mois et demi en détention après son retour à Genève. A noter qu’en Suisse, l’évasion n’est pas considérée comme une infraction pénale. Selon la Tribune de Genève, l’homme comptait repartir en France où il a un logement et un travail en tant que médiateur social et traducteur auprès d’une association d’aide aux migrants. (20 minutes/ats)

20min.ch

Merci à **ZOG**